

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-05-17-00493    Référence de la demande : n°2020-00493-011-001

Dénomination du projet : NEOMYS. Suivi environnemental de mortalité parc éolien des Vallottes 55

Lieu des opérations : -Département : Meuse    -Commune(s) : 55190 - Broussey-en-Blois.55190 - Bovée-sur-Barboure.

Bénéficiaire : association NEOMYS

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

L'association Néomys demande l'autorisation de capturer et transporter les oiseaux et chiroptères morts ou blessés sous et à proximité des éoliennes de Vallottes (communes de Bovée sur Barboure et Broussey-en-Blois) sur la période de mai 2020 à mai 2021.

Un avis favorable est accordé par le CNPN sous la réserve que les résultats/bilan synthétique soient envoyés à la DREAL concernée, au CSRPN du Grand-Est et au CNPN.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 17 juin 2020

Signature :

